



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Direction départementale  
des territoires

Privas, le

25 JAN. 2018

Service urbanisme et territoires

Le directeur départemental des territoires

à

Monsieur le Président

Annonay Rhône Agglo

Affaire suivie par :  
Isabelle Gervet  
Tél : 04.75.65.52,11

**Objet :** PLU de Peaugres - Modification n°3

Vous m'avez transmis pour avis le dossier de modification du PLU de Peaugres en vue d'autoriser l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Safari Parc.

Ce projet s'inscrit dans la démarche de territoire à énergie positive (TEPOS) portée par la communauté d'agglomération et dans la politique de l'Etat en matière de développement des énergies renouvelables.

Il n'appelle aucune observation du point de vue de sa légalité.

Le Chef du Service Urbanisme et Territoires



Eric DALUZ

**Copie à :** DTNA